

# POUR DEMANDE DE PASSEPORT pour personne **MAJEURE**

## PRISE DE RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SUR INTERNET

Possibilité de RDV sur 2 sites :

Hôtel de Ville via ce lien : <https://troov.com/mairie-de-canet-en-roussillon-hotel-de-ville/rendez-vous>

Mairie Annexe Centre via ce lien : <https://troov.com/mairie-de-canet-en-roussillon-annexe-centre/rendez-vous>

## LISTE DES DOCUMENTS A AMENER LE JOUR DU RENDEZ VOUS

- 86 € en timbres fiscaux\*

Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac ou timbres dématérialisés : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

- Une planche non découpée de photos d'identité : datant OBLIGATOIREMENT de moins de 6 mois  
Norme ISO/IEC 19794-S : 2005 : format 35 mm x 45 mm, tête nue, de face, regard droit, yeux ouverts, bouche fermée. Pas de lunettes ni d'accessoire dans les cheveux.

- votre carte d'identité en cours de validité

- votre ancien Passeport

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ORIGINAL reçu par courrier ou téléchargé sur internet et imprimé

**Au choix** : quittance de loyer non manuscrite, facture de moins de 6 mois EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition, dernière taxe foncière ou d'habitation, attestation d'assurance habitation de l'année en cours

**Si l'intéressé(e) est hébergé(e)** : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + l'original ou la photocopie de bonne qualité de sa pièce d'identité + une attestation sur l'honneur datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui

### **Pour un passeport perdu ou volé :**

- L'original de la déclaration de perte établie en Mairie ou de vol établi à la Gendarmerie ou la Police Nationale et un autre document d'identité avec photographie. Au choix : CNI ou Permis de Conduire.  
A défaut : attestation de sécurité sociale, ou de Pôle Emploi ou CAF ou dernier AVIS d'imposition

### **Pour ajouter un nom d'épouse :** (si le passeport a encore de la validité, procédure gratuite, refait à concurrence de la date de validité)

- fournir une copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois (à demander à la Mairie qui a célébré le mariage)

### **Pour ajouter la mention veuve :** (si le passeport a encore de la validité, procédure gratuite, refait à concurrence de la date de validité)

- Fournir une copie d'acte de décès

### **Pour une 1<sup>ère</sup> Demande de Passeport (ou en cas de perte / vol) :**

- une CNI valide ou périmée depuis moins de cinq ans

à défaut :

- copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) à demander à la mairie du lieu de Naissance, sauf si la commune de naissance a dématérialisé les actes : à vérifier sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

### **Après une naturalisation :**

- un décret de naturalisation ou un certificat de nationalité française.

**Pour le jour du rendez-vous : venir avec une pré-demande à faire sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (l'imprimer ou noter le N° d'enregistrement) ou un CERFA à retirer dans votre Mairie et à remplir en noir et en majuscules.**